## IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

Est située à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en face de la Bourse.

**CONDITIONS**

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra renoncer son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en Anglais et en Français, et on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour dix lignes, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.



POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

Le bateau à vapeur LOUISIANA, capitaine Mastin, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sans délai.

Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à TOURNE & BECKWITH, 14 janv rue de la Nlle-Levee, no 28 et 29.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR APALACHICOLA.

La goëlette ATLANTIC, doublée en cuivre, capitaine S. Sawyer, ayant une partie de son fret engagée, partira incessamment. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à TOURNE & BECKWITH, 12 janv Nouvelle Levée, No. 28 et 29.

POUR BRAZORIA, (Texas.)

La goëlette Packet MONTGOMERY, capitaine Smith, elle est neuve, tire peu d'eau, est doublée en cuivre, a une partie de son fret engagé, et partira bientôt. Pour le reste de son fret ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la rue St. Louis, ou à TOURNE & BECKWITH, 12 jan Nouvelle Levée, Nos. 28 et 29.

POUR LA HAVANE (via Key West).

La fine voilière PHOENIX, doublée en cuivre, capitaine E Spicer, partira positivement le 20 courant et recevra 30 ou 40 passagers de plus.—S'adresser à bord, vis à vis la rue Conti ou à TOURNE & BECKWITH, 17 janv Nlle Levée, no 28 et 29.

A LOUER OU A FRETER.

La goëlette doublée en cuivre, AIGLE, capitaine G W Ashby, porte un fret de 750 barils—S'adresser pour les conditions, à bord, ou à TOURNE & BECKWITH. 17 janv

A FRETER OU A LOUER.

La goëlette neuve et doublée en cuivre CALLAO, capitaine S Fool. Pour conditions s'adresser à bord, vis à vis les magasins bleus, ou à TOURNE & BECKWITH. 16 janv rue de la Nlle Levée, no 28 et 29.

POUR ST. YAGO DE CUBE OU LA HAVANE.

La polacre espagnole VISCAYNA, capitaine Canac, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J PRATS & FILS, 15 janv rue Ste. Anne, no 52.

POUR LA HAVANE.

Le brick espagnol fin voilier et doublé en cuivre LA LUISA, capitaine Delgado, est prêt à recevoir du fret et des passagers, pour le susdit port. Il a une très-belle chambre pour loger des passagers. S'adresser à GARCIA, BUYO & Co., 12 janv Rue Ste. Anne, No. 34.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf, et doublé en cuivre, le CATHERINE, capitaine Hugh Longmier, est maintenant prêt à prendre son chargement pour le port susdit. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements pour quatre passagers dans la chambre, s'adresser à bord, vis-à-vis du poteau no. 90, ou au bureau de GVANCE & R GAMBLE, 8 janv rue de la Douane, no. 51.

POUR VERA-CRUZ,

Le brick bien connu, Général SANTA ANNA, capitaine Vaustauren, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à 8 janv M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.

## Peinture & Vitrerie.

A MONDELLI,

PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.

*Rue de Chartres, No.* 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. oct 24


AVIS—Il a été perdu par les soussignés, un certificat de 9 actions de la Banque de Cité, sous le no. 560, daté du 24 août 1833 Ce certificat avait été envoyé de New York, ici, dans le mois de septembre 1834, dans une lettre qui n'est jamais parvenue. Arret ayant été mis sur le dit certificat, il ne peut être d'aucune utilité. La personne qui pourrait l'avoir en sa possession, soit à New-York, ici, ou dans toute ville intermédiaire, est priée de l'envoyer.

DURAND & UZEMAU.

12 janv—1ps, 6s rue de Chartres, no 67

A Vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 150 sacs café vert de la Havane; 200 do. de la récolte précédente; 300 milliers de cigarres, quelques-unes de qualité inférieure; 66 sacs de café de Saint-Domingue; figues de Malaga en barils et en boîtes; confitures de la Havane en pots, et gelées en petites boites.

2 balles de mousselines françaises imprimées } ayant droit
8 boites de schâles } à débenture

16 janv

153 SACS café de première qualité de la Havane, en débarquement du brick Sat. de Trinidad, vis à vis la rue de la Douane, à vendre par J D BEIN, J R ST. JOHN & co. 15 janv rue de Chartres, no 60.

MONSIEUR J. A. ELET, membre de l'Université de St. Louis, vient d'arriver en cette ville et réside actuellement à l'ancien couvent des Ursulines où il recevra les personnes qui voudront lui parler. Les bâtisses de la susdite Université étant achevées, il est autorisé à admettre quelques élèves de plus, quoique le nombre actuel se monte à 130, dont 86 sont Louisianais. Les professeurs sont au nombre de 14. M. Elet compte de partir pour St. Louis, vers le commencement d'avril prochain.

janv—3ps P. HUCHET KERNION, agent

LES personnes qui désireront contracter pour qu'on leur fournisse du bois de chauffage à l'année, et de qualité supérieure, pourront s'adresser à ARMAND MARIGNY, 10 déc—3m Au Rail Road.

JE certifie que M. J. Rapallo m'a guéri d'un mal d'yeux dans l'espace de sept jours, et que j'étais tellement incommodé de la vue depuis plusieurs mois, au point que je ne pouvais plus rien faire. J'ai été exposé depuis à l'air, au feu et à différents travaux, sans me ressentir de cette incommodité. En foi de quoi je lui ai donné le présent certificat, pour attester la vérité. CHINE MONETTE, f. d. c. libre.

☞ M. J. Rapalo guérit radicalement les croissances de chair dans l'œil, sans aucune opération. Sa demeure est rue St. Pierre., No. 64. 13 janv

CINQ MILLE sangsues françaises, en débarquement du navire la Jeune France, de Bordeaux, à vendre par P O SORBE. 13 janv rue Royale, no 118

A VENDRE par WHITE & co, rue de la Douane, no. 20, Quincaillerie—250 scies à moulin et autres de 6 à 7 1-2 pieds; 60 douz de faux patentées c 3 de 44 à 52 pouces; 200 douz haches de Harrison, assorties; 10 douz ditto anglaises; 20 coffres de fer de 300 à 2000 lbs; 20 balances patentes à peser de 300 à 1800; 200 brasses cable en fers 500 boites de pipes, et poudre à tirer de différentes qualités, en petits barils, demi do et boites de ferblanc. 17 janv

HUILE DE PALMA CHRISTI—7 barils en débarquement bateau à vapeur Tuscarorin, et à vendre par GREY, DURRIVE & co. 14 janv Nouvelle Levée, no 42 & 43.

BLANC DE BALEINE.

200 Caisses blanc de baleine en débarquement du navire Henry Knoeland, et à vendre par F. H. PETITPAIN, 16 janv Chartres & Toulouse.

*CHANGEMENT DE DOMICILE.*

F DUFOUR & FRERES, ont transporté leur magasin, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, maison de Mr. Cavolier. 21 déc—1m

## VENTES PAR LE SHERIF.

Littleton S W Waters vs. Edward McCauley.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et de Saint-Louis, le mardi 4 février prochain, à une heure p m.

Le nègre nommé Titus, âgé d'environ 18 ans,

Conditions de la vente—comptant.

5 janv G W MORGAN, shérif.

Gurlie & Guillot contre la veuve de Charles Victor Gouy.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le vendredi 30 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir:

TROIS LOTS DE TERRE situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, et désignés par les Nos. 1 et 2 du 3ème carré ou ilet; et le No. 1, du 4ème ilet ayant (mesure américaine) la dimension suivante, savoir:

LE LOT No. 1, du 3ème ilot, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau.

LE LOT No. 2, mesure 47 pieds, 8 pouces à la rue Moreau, sur 158 pieds, 2 pouces, 6 lignes de profondeur; le lot No. 1, du quatrième ilet, formant l'encoignure, mesure 52 pieds, 10 pouces, 6 lignes de face à la rue de France, sur 115 pieds de profondeur et de face à la rue Moreau; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les trois lots ci-dessus mentionnés. Le tout conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, not. pub.

Conditions:—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, Shérif.

Pierre Jos. Tricou contre Charles Louis Pierre Jannin

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, jeudi 29 janvier 1835, à une heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désigné par le No. 4 du second carré ou ilet, ayant (mesure américaine) 40 pieds de face au chemin public, près de la Levée, 217 pieds, 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 3, 220 pieds, 7 pouces, 3 lignes de profondeur, du côté du lot No 5, et 39 pieds, 11 pouces de large à sa limite inférieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, aussi bien que le chemin public, la levée, et toute la batture devant, conformément au p'an du dit faubourg Washington, tiré par Jos. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir :—$1133 33 1-3, payables le 2 de mars 1835, en un billet endossé à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement et le reste comptant.

27 déc G. W. MORGAN. Shérif.

Gurlie & Guillot vs. Charles L P Jannin.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu en cette ville, à la Bourse, au coin des rues Chartres et St. Louis, le jeudi, 29 de janvier 1835, à 1 heure de l'après-midi,

Les propriétés mentionnées et décrites dans l'ordre de saisie et de vente, comme suit :

Un Carré ou ilet désigné par le numéro 13, au faubourg Washington, au bas de la ville, environé par la promenade des Bons Enfans, et par les rues de France, Lesseps et Moralez, y inclus neuf lots de terre, qui ont (mesure américaine) les dimensions suivantes, savoir :

*Les Lots Nos. 1, 2, 4 et 5, mesurant chacun 55 pieds* de face à la dite promenade des Bons Enfans, sur 120 pieds de profondeur.

Le Lot No. 3 mesure 57 pieds 8 pouces de face à la *dite promenade des Bons Enfans, sur 120 de profondeur.*

Le Lot No. 6, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 7, mesure 58 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la *rue Lesseps*, sur 138 pieds, 10 pouces de profondeur.

Le Lot No. 8, mesure 55 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de France, sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Et le Lot No 9, mesure 58 pieds 6 pouces de face à la rue de France, au 138 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, sur le dit carré ou ilet sans aucune réserve, conformément au plan du dit faubourg Washington, tiré par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude d'Octave de Gustave Le Gardeur, not. public.

Conditions : comptant.

27 déc G W MORGAN, shérif

Gurlie & Guillot *contre* Charles C. P. Janin.

DANS LA COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie à moi adressé, il sera vendu à la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le jeudi 29 de janvier prochain, à une heure de l'après-midi, les propriétés mentionnées et décrites dans ledit ordre de saisie, et vendues comme suit ;—Savoir :—

Trois Lots de Terre s'adjoignant, et situés dans le faubourg Washington, au bas de la ville, désignés par les numéros *un, deux* et *trois*, du second ilet, et mesurant chacun (au pied américain) comme suit :— Le lot No. 1 situé à l'encoignure du Chemin Public et de la rue Lesseps, 40 pieds de face au Chemin Public, près de la Levée sur deux-cent-dix-neuf pieds 4 pouces, 4 lignes de profondeur du côté de la rue Lesseps, deux cent douze pieds, deux pouces une ligne de profondeur du côté du lot No. 2 et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 2, mesure 40 pieds de face au Chemin Public, sur deux cent douze pieds 2 pouces 1 ligne de profondeur, du côté du lot No. 1, deux cent quatorze pieds, 11 pouces sept lignes de profondeur du côté du No. 3, et 39 pieds onze pouces de large à sa limite inférieure.

Lot No. 3, mesure quarante pieds de face au Chemin *Public, sur deux cent quatorze pieds 11 pouces sept lignes* de profondeur du côté du lot No. 2, deux cent dix sept pieds 9 pouces, 5 lignes de profondeur du côté du lot No. 4, et trente neuf pieds 11 pouces de largeur à sa limite *inférieure, ensemble avec toutes les améliorations qui sont* dessus, aussi bien que le Chemin Public, la levée, et toute batture en face ; conformément au plan du dit faubourg dressé par J. Pilié, voyer de la ville, le 25 février 1832, et déposé en l'étude de Gustave Legardeur, notaire public.—Conditions—Comptant.

27 déc G. W. MORGAN, shérif.

DANS LA COUR DE DISTRICT.—Samuel F. King *contre* Nathaniel Cox, tuteur des enfants mineurs de feu Thomas L. Herman. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et Saint Louis, Samedi, 31 janvier prochain, à une heure après midi.

Un Lot de terre situé au faubourg Marigny, rue des Champs Elysés près la rue du Craps, ayant 60 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, avec deux maisons habitables et autres bâtisses.

Trois Lots de terre situées au faubourg St. Marie, ayant chacuns, 30 pieds face à la rue Baronne, près la rue Hevia, sur 120 de profondeur, bornés par la partie inférieure *par la propriété de W. Moore.*

Et un lot de terre situé dans la rue Foucher, faubourg Ste. Marie, ayant 53 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, borné d'un côté par la propriété de M. Mitchel et de l'autre par celle de M. Sasaman.

Conditions de la vente : 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. Le plan est exposé au bureau de shérif où il peut être examiné, et il sera exposé le jour de la vente.

27 déc G. W. MORGAN shérif.

Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans, vs. Charles Byrne.

COUR DE DISTRICT pour le 1er District—En vertu d'un ordre de saisie, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu en vente publique le Mardi 17 Février prochain, à 1 heure après-midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville ; la propriété mentionnée dans le dit ordre de saisie et de vente, et décrit comme suit :

UN TERRAIN IRREGULIER

situé dans le faubourg Soulet, y compris entre les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, Roufignac et la Course; mesurant environ cent vingt pieds 4 pouces de face, sur Tchoupitoulas (mesure anglaise) environ 568 pieds 9 pouces de face sur la Nouvelle Levée (mesure anglaise) 360 pieds, sur la ligne du côté vers la rue Roufignac, qui traverse de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée, et sépare la dite propriété de celle d'Etienne Henderson (mesure française) et environ 553 pieds 8 pouces sur la ligne d'en haut, traversant de la rue Tchoupitoulas à la Nouvelle Levée (mesure française)

Un autre terrain irrégulier, situé immédiatement en face du lot ci-dessus décrit et comprenant depuis les rues de la Nlle Levée, Roffignac et Lacourse et le fleuve, et ayant à peu près 486 pieds 7 pouces de face, formant face à la Levée, mesure anglaise, environ 600 pieds du côté d'en bas, s'étendant de la rue Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, environ 600 pieds du côté d'en haut, s'étendant de la Nlle Levée jusqu'au fleuve, mesure française, et environ 417 pieds faisant face à la rivière, mesure anglaise, y comprises toutes les bâtisses et les améliorations situées sur les dits terrains, consistant en un moulin à scie, maison de maitre, cuisine, etc; etc, Les dits terrains, etc, sont les propriétés hypothéquées par le demandeur au défandeur ; *pour payer et satisfaire le dit demandeur*, montant à 50,000 piastres avec l'intérêt de 8 pour cent par an, à dater du 7 mai dernier, les frais. Conditions : comptant.

15 janv G. W. MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Pierre Joseph Tricou vs. Jean Cabanne.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 de février, à 1 heure après midi.

L'esclave mulatresse nommé CLARISSE, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : L'acheteur devra donner sa note endossée à satisfaction pour la somme de $400 payable le 23 de mai 1835, portant hypothèque sur la dite esclave, et la balance devra être payée comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.

A VENDRE—Actions de la Banque de l'Union, actions de la Banque de la Cité.

18 janv ED. GOTTSCHALK, courtier.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St Louis, le mardi 12 de février prochain, à une heure de l'après midi, Pouclave Eliza et son fils George, saisis dans l'affaire de P. J. Tricou.

Conditions—comptant.

10 janv G W MORGAN, shérif.

Les héritiers d'Ives Lemonier *contre* P A Fleckenstein.

EN vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu, à l'encoignure des rues St. Pierre et Royale, en cette ville, mercredi, 28 du courant, à 11 heures du matin,

Une quantité de drogues &c. saisies dans l'affaire ci-dessus mentionnée. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

Robert Ferriday & co. *contre* Robert A. Wright.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé, il sera vendu, sur les lieux, à l'encoignure des rues de la Commune et Carondelet, mardi 31 janvier, à 11 heures du matin.

Quatre vis de presse à coton, avec leurs garnitures, saisies dans la cause ci-dessus. Conditions—comptant.

19 janv G W MORGAN, shérif.

COUR DE PAROISSE.—Erasme Legoaster contre H de Courval—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse Hewlett, le lundi 23 de février, prochain, à 1 heure de l'après-midi, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit.

Un terrain situé sur le chemin du Bayou, ayant environ un arpent et 45 pieds de face sur la dite route, et trois arpens de profondeur, y compris toutes les bâtisses situées sur le dit terrain, borné d'un côté par la propriété de François Perrault, et de l'autre côté par la propriété de Marianne Wiltz, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : $3500 comptant avec intérêt, frais de protêt et frais de procès; $3500 à un an de crédit en billets endossés à satisfaction du 1er de décembre 1834 et hypothèque spéciale. G W MORGAN, shérif.

21 janv

COUR DE DISTRICT.—Les créanciers de Thomas Compton contre Jonathan Chase.—En vertu d'un *ordre de saisie et de vente à moi adressé*, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, le mercredi 4 février prochain, à 1 heure après-midi, la propriété décrite dans l'ordre de saisie et de vente susmentionné et comme suit: Ce Terrain situé dans le faubourg Ste. Marie, ayant 31 pieds 10 pouces de face sur la rue du Camp, sur 170 pieds 6 pouces de profondeur, et désigne sur le plan fait par J. Pilié, voyer de la ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, not. pub. le 25 de mai 1830 et connu sous le No. 11, y compris les bâtisses et autres améliorations sur ledit terrain, saisis dans l'affaire ci-dessus. Cette propriété mise en vente pour la seconde et dernière fois, sera adjugée définitivement au plus offrant et dernier enchérisseur, à 12 mois de crédit, l'acheteur donnant cautionnement à satisfaction portant intérêt au taux de —— pour cent par an et hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

20 janv G. W. MORGAN, sheriff.

COUR DE PAROISSE.—J. Viosca vs. veuve Raymon Mon épouse de S. Calderon.—En vertu d'un ordre de saisie de vente à moi adressé, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le Samedi 21 février prochain, à 1 heur après-midi.

L'esclave SOPHIA saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions : comptant. G. W. MORGAN,

20 janv shérif.


**BELLE MENAGERIE DE GREEN ET BAILY.**

DANS laquelle se trouve réunis un grand nombre d'animaux les PLUS RARES et les plus CURIEUX qui aient jamais paru dans cette ville. Elle est établie dans la nouvelle maison construite à cet effet, à l'encoignure des rues du Camp et Poydras.

HEURES D'EXHIBITION.

Depuis 10 du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi,
Depuis 2 heures de l'après midi jusqu'à 5.
Depuis 6 heures jusqu'à 10 heures du soir.

PRIX D'ENTRÉE.....50 cents
Enfans et domestiques.....25 de

L'entrée pour les gens de couleur est du côté ouest de la Ménagerie—nul argent ne sera reçu à la porte, où l'on devra se procurer des billets d'entrée au bureau, rue Poydras. Billets d'abonnement à vendre. Les chevaux de cet établissement sont aussi à vendre. 13 janv—30

**THEATRE DE M. SAUBERT.**

*Spectacle des Merveilles de l'Art et la Nature.*

NOBLES SOIREES FRANCAISES.

Encoignure de la rue Gravier

M SAUBERT a l'honneur de prévenir le très respectable public que ses jours de représentations sont fixés à quatre par semaine, les dimanche, lundi, mercredi et vendredi.

Prix d'entrée $1 ; moitié pour les enfans.

N. B.—Les personnes de couleur ne peuvent y être admises. 15 janv

EXHIBITION.

Dans la grande salle de M. Stevenson, rue du Camp, vis-à-vis le théâtre américain,

DES deux grands portraits représentant la tentation D'ADAM & D'EVE, et leur expulsion du Paradis, peint par Dubufe. Ces superbes tableaux, peints pour Charles X, et exposés à Londres et dans les Etats Unis, ont été admirés et vantés par plus de 120,000 amateurs. Ils unissent la beauté sublime décrite par Milton, aux charmes de la puissance et de la vérité. Ceux qui les voient ne peuvent manquer de les apprécier et d'en garder à jamais le souvenir.

Entrée .....50 cents.

La salle est ouverte tous les jours, dimanche excepté, depuis 9 heures jusqu'à 9 du soir, et elle est brillamment illuminée. 6 janv—2m

EXERCICES GYMNASTIQUES, ET ECOLE DE DISTRACTION. DE ROPER.

Au-dessus de la maison Barnes, rue du Canal.

☞ *Ouverts tous les jours jusqu'à midi.* ☜

J. ROPER, informe respectueusement le public que ses exercices auront lieu à dater de lundi, 1er. décembre 1834, à 7 heures du matin.

L'avantage de ces exercices est trop apprécié pour qu'il soit nécessaire d'en parler ; M. Roper se contentera de dire seulement qu'il a obtenu des certificats des médecins de Philadelphie, et que son institution a joui du patronage de l'Université de Pennsylvanie.

Les parents qui placeront leurs enfans sous l'instruction de M. R. peuvent être assurés qu'on leur portera tous les soins.

Les exercices dureront depuis 7 heures du matin jusqu'à de l'après-midi; et de 4 à 9 heures du soir.

29 novembre—☞

LE DOCTEUR CHARLES J. S. WILSON informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il s'est fixé à la Nouvelle-Orléans d'une manière permanente, dans l'intention d'y professer dans toutes les branches de la médecine. Il espère par son assiduité et ses talens mériter l'approbation des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Il prévient les personnes qui ne le connaissent pas, qu'il a fait ses études en médecine, à Dublin.

Il fera des visites en ville et à la campagne.

Il sera visible chez lui, rue de Chartres, no 8, (la maison dernièrement occupée par le Dr Cook,) depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir, pendant la nuit chez Mde. Fox, rue de Chartres, no 147. 17 janv—☞

LE soussigné prévient ses anciennes connaissances et le public qu'il a pris une maison rue St Pierre, entre Bourbon et Dauphine, No. 124, pour entreprendre toute sorte de commandes concernant son état, pour le dehors seulement: Il prend des pensionnaires à la semaine et au mois à des prix raisonnables; il entreprend toutes sortes de commandes pour les soirées de bal, et autres. Il prévient les personnes qui voudraient lui donner quelques ordres de les prévenir deux jours d'avance, attendu que le marché ne fournit pas tous les jours les articles que l'on pourrait désirer.

3 janv—15 CHERI BEZY, traiteur.


ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du premier District Judiciaire.—John P. Henderson *contre* ses créanciers—Attendu que John P. Henderson, débiteur insolvable, en prison, a conformément à l'acte cédé pour les débiteurs insolvables et en prison, et afin d'obtenir la jouissance dudit acte, adressé sa pétition à la Cour du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, avis est donné par les présentes aux créanciers dudit pétitionnaire, qui sont tenus d'apparaître à la cour le vendredi 6 février prochain, à 10 heures a. m. pour exposer les raisons contraires à la demande du pétitionnaire et s'opposer à ce qu'il soit mis en liberté—Par ordre de l'honorable Charles Watts, juge de ladite cour, ce 10 de janvier A. D. 1835. 14 jan—12 P. LE BLANC, député greffier.


PHARMACIE DE J. MICHINARD.

*ENCOIGNURE GIROD ET 7 CHOUPITOULAS.*

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il a ouvert sa pharmacie à l'endroit ci-dessus désigné, où il tient comme par le passé, des médicamens simples et composés ; il tient également toute espèce de médicamens patentés et tout ce qui concerne la peinture. 14 jan

TOUTES les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de Rosalie Chesneau, voudront bien s'adresser à l'exécuteur testamentaire soussigné.

JEAN ROUSSEAU,

Rue de Chartres, No. 48, entre Toulouse et St. Louis.

14 janv—3,1f 10j

☞ Aux propriétaires de terre sur les derrières de la ville.

UNE personne ayant d'un à 4 acres de terre dans les marais, entre le chemin à coulisses et la rue St. Louis, mais pas à plus d'un demi mille de la Levée, et désirant vendre un tel morceau de terre à un prix raisonnable, pourrait trouver un acheteur en s'adressant à RALPHS JACOBS, 17 janv—3 rue St. Philippe, no. 13.

100 Boucauts en débarquement, à vendre par F. H. PETITPAIN, 16 janv encoignure Chartres & Toulouse.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNES—1 Caisse Robes de Mousseline et Batiste brodées, Chalys, et Thibets, ayant droit au drawback.

24 déc BORDERES FRERES.

A VENDRE, 30 actions de la Presse à coton d'en haut. 19janv ED. GOTTSCHALK, courtier.


PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments.—Mardi, 27 Janvier 1835, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jean Gravier, les propriétés ci-après décrites, savoir :

1°. Un terrain situé au faubourg Ste. Marie, désigné par le No. 1, formant l'encoignure des rues St. Pierre et de la Commune, mesurant 100 pieds de face à la rue St. Pierre, 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 2 et 25 pieds 6 pouces 7 lignes le fond.

2°. Le lot No. 2, attenant au lot No. 1 et mesurant 25 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 4 pouces sur la ligne du lot No. 1, 98 pieds 8 pouces sur la ligne du lot No. 3 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

3°. Le lot No. 3 attenant au lot no. 2 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 98 pieds 8 pouces sur la ligne de lot no. 2, 95 pieds sur la ligne du lot no. 4 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

4°. Le lot no. 4 attenant au lot no. 3 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 95 pieds sur la ligne du lot no. 3, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no. 5 et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

5°. Le lot no. 5 attenant au lot no. 4 et mesurant 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue de la Commune, 93 pieds 4 pouces sur la ligne du lot no 4, 91 pieds 8 pouces sur la ligne du côté de la rue St. John, et 25 pieds 6 pouces et 7 lignes dans le fond.

6°. Le lot no. 6 attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 10 pouces, 6 lignes de face à la rue St. John, 127 pieds 10 pouces 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue de la Commune, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 7 et 32 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond.

7°. Les lots nos 7, 8, 9 et 10 sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 6.

8°. Le lot no. 11, attenant au lot no. 12 mesure 27 pieds de face à la rue St. Pierre, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes, sur la ligne du côté de la rue Gravier, 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 12 et 27 pieds dans le fond.

9°. Les lots nos. 12, 13, 14 et 15, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 11.

10°. Un terrain désigné par le no. 1, situé dans le même faubourg, mesurant 25 pieds, 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Poydras, 100 pieds sur la ligne du côté de la rue St. Pierre, 100 pieds sur la ligne du lot no. 2 et 25 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

11°. Les lots nos. 2, 3, 4 et 5, sont contigus et ont chacun les mêmes dimensions du lot no. 1, le lot no. 5, formant encoignure.

12°. Le lot no. 6, attenant au lot no. 7, mesurant 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras, 127 pieds, 10 pouces 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no, 7 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

13°. Le lot no. 7 attenant au lot no. 6, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 10 pouces, 7 5-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 110 pieds, 10 pouces, 5 lignes sur la ligne du lot no. 13 et 36 pieds, 6 pouces, 7 lignes dans le fond.

27°. Le lot no. 13 attenant au lot no. 12 et mesurant 30 pieds, 7 pouces, 2 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds, 11 pouces, 2 3 7 lignes sur la ligne du lot no. 8 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

14°. Le lot no. 8, attenant au lot no. 7, mesure 30 pieds 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces, 2 3-7 lignes sur la ligne du lot no. 7, 127 pieds 11 pouces 5 1 4 lignes sur la ligne du lot no. 9 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

15°. Le lot no. 9 attenant au lot no. 8 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St Paul, 127 pieds 11 pouces, 5 1-4 lignes sur la ligne du lot no. 8, 127 pieds 11 pouces 7 6-7 lignes sur la ligne du lot no. 10 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

16°. Le lot no. 10 attenant au lot no. 9 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 127 pieds, 11 pouces 7 6 7 lignes sur la ligne du lot no. 9, 128 pieds, 2 4-7 lignes sur la ligne du lot no. 11 et 29 pieds, 8 pouces dans le fond.

17°. Le lot no. 11 attenant au lot no. 10 mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds 2 4 7 lignes sur la ligne du lot no. 10, 128 pieds 5 2 7 lignes, sur la ligne du lot no. 12 et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

18°. Le lot no. 12 attenant au lot no. 11, mesure 30 pieds, 8 pouces de face à la rue St. Paul, 128 pieds, 5 2-7 lignes sur la ligne du lot no. 11, 128 pieds 1 ligne sur la ligne du côté de la rue Perdido et 29 pieds 8 pouces dans le fond.

19°. Le lot no. 13 mesurant 110 pieds de face à la rue St. Paul, 25 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Perdido, 110 pieds sur la ligne du lot no. 14, et 25 pieds 7 pouces 3 lignes dans le fond.

20°. Les lots nos. 14, 15, 16 et 17 sont contigus, et ont ch